

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0245**

commune (s) : Saint Priest

objet : Déchetterie - Agrandissement - Lot n° 3 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0245**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Déchetterie - Agrandissement - Lot n° 3 : métallerie, serrurerie - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-5972 en date du 4 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'agrandissement de la déchetterie de Saint Priest. Ce marché a été notifié sous le numéro 083196 F le 25 février 2008 à l'entreprise SARL Larochette pour un montant de 25 641,42 € HT, soit 30 667,14 € TTC.

A la demande de la direction de la propreté et du gestionnaire de la déchetterie, la hauteur des garde-corps fixés sur les murs en retour de quais doit être augmentée pour éviter que les usagers jettent les déchets depuis ces murs et non depuis les murs équipés de bavettes.

Il est serait donc souhaitable d'augmenter la hauteur des garde-corps d'une hauteur de 400 mm à une hauteur de 800 mm sur trois longueurs de 3 mètres (de 990 € HT à 1 620 € HT) et d'une longueur de 4,40 mètres (de 484 € HT à 792 € HT).

Cet avenant n° 1, d'un montant de 938 € HT, soit 1 121,85 € TTC, porterait le montant total du marché à 26 579,42 € HT, soit 31 788,99 € TTC, soit une augmentation de 3,6 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 083196 F conclu avec l'entreprise SARL Larochette pour l'agrandissement de la déchetterie de Saint Priest - lot n° 3 : métallerie, serrurerie. Cet avenant, d'un montant de 938 € HT, soit 1 121,85 € TTC, porte le montant total du marché à 26 579,42 € HT, soit 31 788,99 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 1313.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.